ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Santé - Création de SOS Médecins dans le Sud-Loire

Question orale n° 997

Texte de la question

M. Yannick Haury attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le territoire du pays de Retz en Loire-Atlantique. Dans le département, il n'existe que deux secteurs pris en charge et couverts par SOS Médecins : à Nantes et à Saint-Nazaire. Mais aucune couverture n'existe pour le Sud-Loire, alors que la population et les besoins doublent durant la période estivale. La présence de SOS Médecins sur le territoire du pays de Retz permettrait également de soulager les urgences de l'hôpital de Saint-Nazaire qui sont saturées. Aussi, il souhaite l'alerter sur ces disparités dans le territoire et sur les attentes de la population quant à la création d'un service de SOS Médecins dans le Sud-Loire.

Données clés

Auteur : M. Yannick Haury
Circonscription : Loire-Atlantique (9e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 997
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 mars 2020
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 mars 2020
Question retirée le : 24 mars 2020 (Séance de QOSD annulée)